



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

2019 - 2025

Le PLUi de Grand Besançon Métropole se construit avec vous !



**Habiter, se déplacer, se divertir, s'émerveiller, consommer, travailler...
le PLUi traite de nombreuses questions de notre vie quotidienne dont les
réponses sont indispensables pour aménager notre territoire.**

À travers l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Grand Besançon Métropole souhaite traduire l'ambition du projet « Action Grand Besançon » qui prévoit un développement porté par quatre orientations : les alliances avec les territoires voisins, la cohésion des 68 communes au service des habitants, les transitions face aux urgences climatiques, l'effervescence pour valoriser l'énergie des acteurs et des citoyens.

LE PLUi - Un projet pour tous, qui s'élabore avec vous !

Un Plan

il **spatialise** l'avenir de GBM **pour les 15 prochaines années**, à l'échelle de GBM, des communes, des quartiers, de la parcelle.

Local

il prend en compte les **spécificités du territoire** tout en respectant les règles nationales.

D'Urbanisme

il définit les zones constructibles, les zones à protéger, les règles d'occupation des sols pour chaque parcelle (la hauteur des constructions, leur aspect extérieur...).

Intercommunal

il assure la cohérence des règles et la cohésion des 68 communes.



Tout au long de ses différentes phases, le PLUi est élaboré par les élus de Grand Besançon Métropole dans le respect des normes et règles supérieures de l'Etat, et il est partagé avec les habitants et les acteurs du territoire (entrepreneurs, agriculteurs, associations...) via plusieurs dispositifs de concertation : réunions publiques, lettres d'information, site internet, enquête publique...

Le PLUi doit répondre à plusieurs défis :

- Protéger les espaces naturels, gérer les ressources (eau potable, énergie) et améliorer le cadre de vie au quotidien en luttant contre l'étalement urbain.
- Permettre à chaque grand bisontin de se loger selon ses besoins et ses moyens en proposant une offre diversifiée de logements.
- Encourager le développement des activités économiques (industrie, commerces, agriculture) vecteurs d'emplois et de dynamisme territorial.
- Développer toutes les mobilités, et particulièrement les déplacements en bus, à pied ou à vélo pour fluidifier le trafic et réduire notre impact environnemental.
- Favoriser les modes de vie et de consommation moins énergivores en permettant un développement indispensable à une meilleure gestion des ressources.

2019 - 2022 : Diagnostic stratégique

il recense les besoins en matière de logements, d'activités économiques, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services et les transforme en enjeux pour le territoire et ses habitants.



2022 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

À partir des enjeux il établit les grandes orientations du projet pour les 15 prochaines années en matière d'habitat, d'économie, d'environnement et préservation des milieux et sols, de transport, d'équipements, de paysage... Le PADD est le « chapeau » politique du PLUi.



2023 - 2024 : Zonage et règlement

Pour mettre en oeuvre le PADD, le zonage délimite à la parcelle sur plan les zones urbaines constructibles U, les zones à urbaniser à court ou long terme AU, les zones naturelles N, les zones agricoles A.

Le règlement écrit définit les droits à construire avec des règles applicables aux différentes zones (types de constructions autorisés, aspects extérieurs, reculs, implantations...) et les devoirs de préservation des espaces, du patrimoine.



2024 : Arrêt du projet de PLUi et enquête publique

Après finalisation des différentes pièces du PLUi (diagnostic, PADD, règlement et zonage) le projet de PLUi est arrêté par délibération des élus en conseil communautaire.

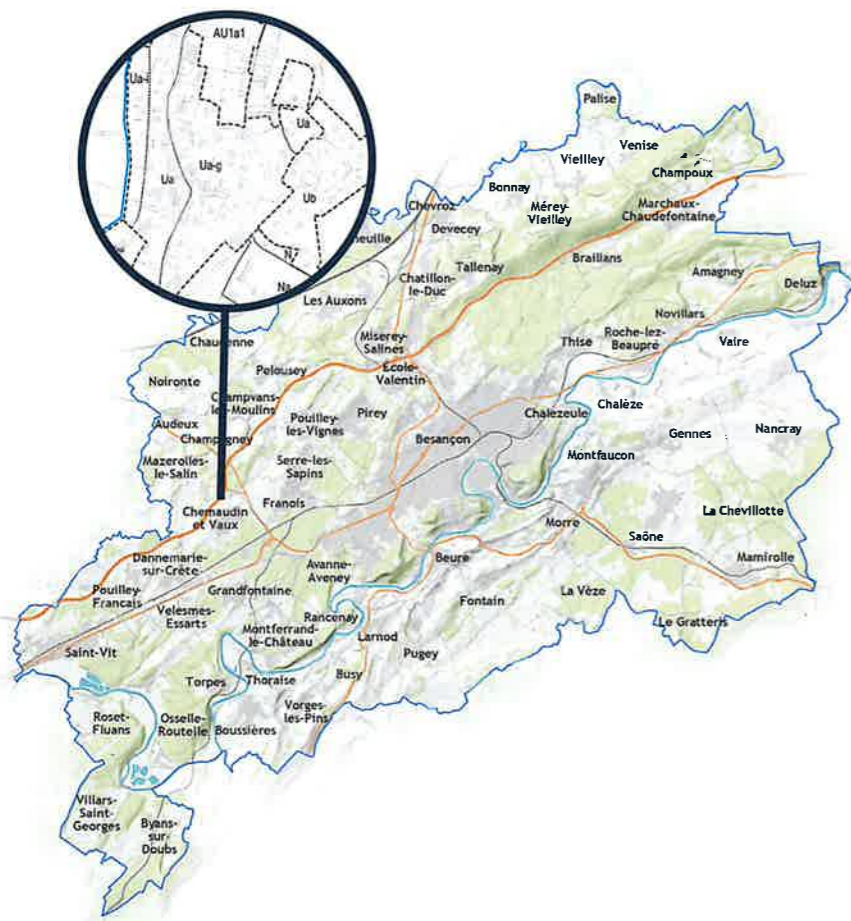
Il est ensuite soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Syndicat Mixte du SCOT... qui formulent leurs avis sur le projet.

Puis, le projet de PLUi fait l'objet d'une enquête publique qui permet à tous les habitants de formuler de nouveaux leurs remarques.



2025 : Approbation du PLUi par délibération

du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole.



En tant qu'habitant, en quoi cela me concerne ?

- Je construis ma maison
- Je veux faire une extension, aménager une piscine
- Est-ce que je peux construire dans un milieu humide ?
- Y a-t-il des commerces près de chez moi ?
- Où sont les espaces naturels préservés au sein de ma commune ?
- J'aimerais habiter plus près de mon lieu de travail pour m'y rendre à vélo
- ...





Comment m'informer ?

- ◆ Un site internet (plui.grandbesancon.fr) où vous retrouverez toute l'actualité du PLUi et de nombreux documents à consulter.
- ◆ Des documents à votre disposition dans vos mairies (plaquettes d'information...).
- ◆ Des expositions itinérantes aux principales étapes de la procédure.
- ◆ Par voie de presse normale aux étapes clés du PLUi.

Comment participer ?

- ◆ Des événements organisés autour du PLUi (sondages, cartographie interactive, réunions publiques...).
- ◆ Des registres de concertation, sous format papier, dans chacune de vos mairies et à l'accueil de Grand Besançon Métropole, La City, 4 rue Plançon à Besançon pour y déposer vos remarques et observations.
- ◆ Un registre de concertation dématérialisé disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour y déposer vos remarques et observations : accessible sur le site plui.grandbesancon.fr
- ◆ Par écrit à l'attention de Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole, Mission PLUi, 2 rue Mégevand, 25034 BESANÇON Cedex.



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Grand Besançon Métropole

4, rue Gabriel Plançon, 25 043 Besançon cedex
03 81 87 88 89



LES RENCONTRES CITOYENNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

L'avenir de votre territoire vous intéresse ?

Vous avez un projet de construction, d'extension ?
Vous souhaitez plus de commerces de proximité ? Vous rapprocher de votre lieu de travail ?

Venez vous informer et partager vos besoins !

22 juin 2022

19h - 21h

Saint-Vit

Salle des fêtes

24 juin 2022

18h - 20h

Pirey

Centre polyvalent

25 juin 2022

10h - 12h

Besançon

Salle Jean Zay

29 juin 2022

19h - 21h

Saône

Espace du marais



1er juillet 2022

18h - 20h

Besançon

Palais des Sports

8 juillet 2022

18h - 20h

Thise

Salle des fêtes

13 juillet 2022

19h - 21h

Besançon

Salle Proudhon

11 juillet 2022

20h - 22h

**en visio-
conférence**

Lien de connexion
accessible dès le 4 juillet sur :
plui.grandbesancon.fr

LES RENCONTRES CITOYENNES



Réunions publiques organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grand Besançon Métropole

PROGRAMME

Accueil convivial

30 minutes en amont de chaque rencontre citoyenne les équipes vous accueillent avec un espace d'information et de participation

La rencontre

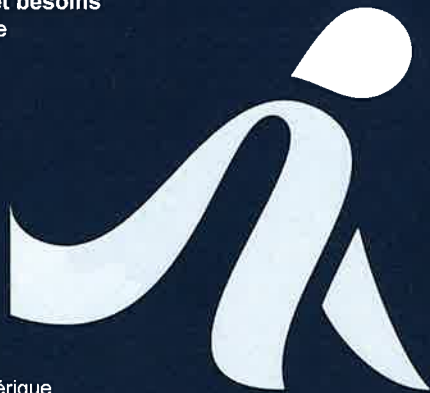
- ◆ **Présentation du PLUi** et découverte interactive des premiers éléments de diagnostic
- ◆ **Échanges autour de vos attentes et besoins** en termes d'habitat et de cadre de vie
- ◆ **Synthèse collective**

Verre de l'amitié

(sous réserve mesures Covid-19)

Préparez ou poursuivez les échanges !

- ◆ Découvrez nos campagnes de participation numérique (ouverture prochaine sur le site dédiée au PLUi)
- ◆ Formulez votre avis sur les registres disponibles dans toutes les mairies de Grand Besançon Métropole, en ligne, ou envoyez vos contributions directement à l'attention de Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole, Mission PLUi, 2 rue Mégevand, 25034 BESANÇON Cedex.



En savoir plus !
plui.grandbesancon.fr

